

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte-rendu de la réunion de Commission Thématique « Aménagement du territoire et milieux naturels » du 3 mars 2005

Ordre du jour :

- suite de l'élaboration du SAGE : quelles implications pour les commissions thématiques ?
- travail en commun sur le diagnostic du SAGE : thématiques activités agricoles, activités industrielles, carrières, infrastructures et urbanisation, autres risques (décharges, activités de fond de carrière, anciens puits).

PRESENTS :

Monsieur René BEAUVÉRIE, SYMALIM
Monsieur Guy MONTAGNE, adjoint au maire de MIONS
Monsieur Jean CHAPGIER, Grand Lyon – Direction de l'Eau
Monsieur Mathieu KACZMARCZYK, SEGAPAL

Monsieur Jean-Jacques CHARRIE-THOLLOT, UNICEM
Monsieur Rémy PETIOT, CAEL
Monsieur Jean-Pierre COURSAT, Fédération des chasseurs du Rhône
Monsieur Louis GARIN, Chambre d'Agriculture
Monsieur François VIRLOGET, SDEI

Monsieur Gérard CHALANDON, DIREN

Madame Caroline BERSOT, Département du Rhône

Étaient excusés :

Monsieur Vincent RUGUET, DRIRE
Madame Catherine MARCELLIN et Monsieur Daniel DANCETTE, DDAF du Rhône
Madame Cécile MARQUESTE, Agence de l'Eau RM&C
Madame MEIGNIER, DDE Meyzieu

Le 3 mars 2005 s'est tenue, en mairie de MIONS à 14h30, une réunion de la Commission Thématique « Aménagement du territoire et milieux naturels » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Est Lyonnais. Monsieur BEAUVÉRIE, président de la Commission Thématique, accueille les participants et ouvre la séance.

Le compte-rendu de la réunion précédente (1^{er} décembre 2004) est validé.

~~~~~

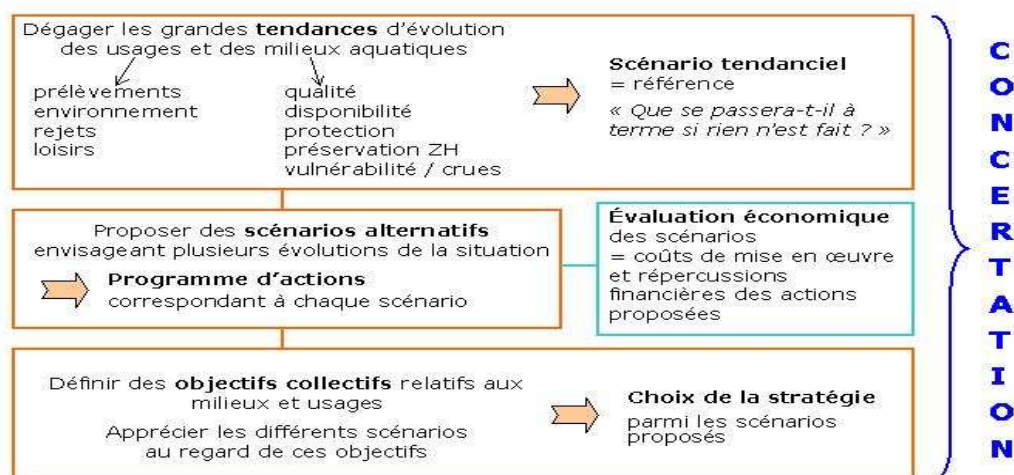
## **1) La suite de l'élaboration du SAGE : quelles implications pour les commissions thématiques ?**

### 1.1) Rappel des étapes d'élaboration du SAGE :

| De quoi s'agit-il ?                                                                                                                                 | Autrement dit...                                                                                                                                     | Étape                                                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - D'abord il nous faut connaître les problématiques liées à l'eau sur le territoire du SAGE<br>- Et comprendre les enjeux de l'élaboration du SAGE. | <i>De quoi parle-t-on ?<br/><br/>Quels sont les points forts et faibles du territoire, et quels sont les liens entre toutes les problématiques ?</i> | <b>État des lieux-diagnostic</b><br><br>En cours de finalisation, pour une validation prévisionnelle par la CLE au printemps 2005 |
| - Par la suite, nous pouvons envisager ce qui doit ou peut être fait...                                                                             | <i>Chercher des solutions, brosser différents scénarios, analyser les objectifs qu'ils permettent d'atteindre</i>                                    | Ébauche de propositions<br>ou<br><b>Tendances et scénarios</b>                                                                    |
| - Après quoi, la CLE pourra décider...                                                                                                              | <i>Fixer les objectifs...<br/>...et les moyens de les atteindre</i>                                                                                  | <b>Choix de la stratégie</b><br><br>Préconisations<br>ou<br><b>Produits du SAGE</b>                                               |

Les étapes de définition des scénarios et de choix de la stratégie, sur lesquelles les acteurs du SAGE vont travailler à partir de mai-juin 2005, sont fondamentales dans l'élaboration du SAGE, puisqu'elles doivent permettre à la CLE et à ses partenaires de s'exprimer sur l'avenir du territoire de l'Est Lyonnais en terme de gestion des milieux aquatiques et des usages liés à l'eau. Ce sont des étapes délicates et techniquement complexes.

### 1.2) Principe méthodologique de l'élaboration des scénarios et de choix de la stratégie :

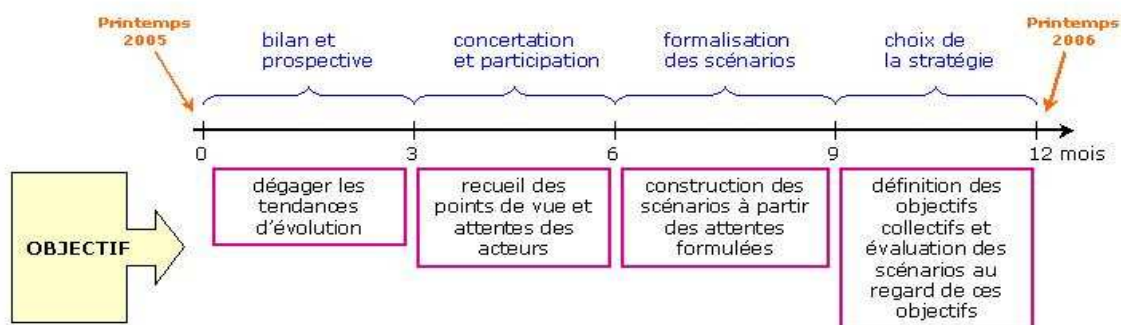


La concertation vise à impliquer au maximum les acteurs concernés et à leur faire s'approprier le projet de SAGE.

### 1.3) Structure générale de la prestation d'accompagnement participatif, technique et économique à l'élaboration des scénarios et de la stratégie du SAGE :

L'objectif général de cette prestation, dont le principe a été approuvé lors de la CLE du 15 décembre 2004, consiste à aider la CLE à déterminer la stratégie du SAGE, autour de 3 grands objectifs :

- la reconquête de la qualité des eaux souterraines,
- la gestion durable de la ressource en eau souterraine,
- la gestion des milieux aquatiques superficiels : qualité des cours d'eau, zones humides, lutte contre les inondations.



|                                                       |                                              |                                                                 |                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LOT 1<br>Accompagnement sociologique et participatif  | analyse des positionnements d'acteurs        | préparation des réunions thématiques                            | élaboration des documents de présentation des scénarios et accompagnement dans le choix de la stratégie |
| LOT 2<br>Élaboration technique scénarios et stratégie | synthèse diagnostic et analyse des tendances | proposition du scénario tendanciel et des scénarios alternatifs | définition des objectifs collectifs                                                                     |
| LOT 3<br>Évaluation économique des scénarios          |                                              |                                                                 | évaluation économique des scénarios                                                                     |

Cette démarche est donc basée sur le travail d'une équipe pluridisciplinaire, composée de prestataires distincts pour chacun des lots ; leurs réflexions devront être coordonnées par le titulaire du lot 1. Le tableau ci-dessus montre qu'en 2<sup>ème</sup> phase de son travail, le prestataire du lot 1 devra proposer une méthodologie pour la préparation et l'animation des commissions thématiques. L'objectif est de mobiliser les acteurs autour du projet de SAGE, d'amener tous les participants à s'exprimer librement, de susciter et encadrer les débats.

Il est donc possible qu'au cours de cette phase, et selon les propositions du prestataire, l'organisation et la composition des commissions soient amenées à évoluer en fonction des thématiques abordées en réunion (constitution de groupes de travail réduits, panachage entre les 2 commissions actuelles, etc.).

Dans tous les cas, l'importance du travail des commissions thématiques sera encore renforcée au cours de cette étape essentielle de l'élaboration du SAGE.

#### Interventions des participants :

*Monsieur BEAVERIE demande dans quelle mesure le SAGE est soumis à la consultation du public.*

*Madame BERSOT rappelle les règles actuelles de consultation du document SAGE :*

- dès validation du projet de SAGE par la CLE, il est soumis par le préfet à l'avis des Communes, Départements, Région, Chambres consulaires ;
- examen par le Comité de Bassin ;
- mise à disposition du public pendant 2 mois dans toutes les mairies des communes concernées ;
- arrêté préfectoral d'approbation du SAGE.

*Monsieur CHAPGIER précise que le projet de loi sur l'eau actuellement en débat prévoit que le document SAGE soit soumis à enquête publique.*

## **2) Travail en commun sur le diagnostic du SAGE**

Madame BERSOT présente aux participants les synthèses et/ou diagnostics relatifs à 5 thématiques : les remarques suscitées par cette présentation sont retranscrites ci-dessous.

Ces diagnostics ont été distribués en séance aux participants. Pour les absents, ils sont annexés au présent compte-rendu.

### **2.1) Thématique « Activités agricoles et irrigation »**

Monsieur CHAPGIER indique :

- qu'un décret du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable est paru le 7 février 2005 et concerne la prévention de l'érosion : il stipule que le préfet doit établir des zonages des secteurs soumis à érosion et établir des plans d'actions pour réduire le lessivage des terres (ce décret est joint en annexe). Certains secteurs du SAGE connaissent cette problématique, sur le bassin de l'Ozon notamment.
- que le Grand Lyon s'engage vers une politique de limitation du désherbage chimique.

Monsieur GARIN souligne les contradictions entre législations nationale et européenne. L'Europe distingue 2 catégories d'agriculteurs : l'agriculteur dit « professionnel », soumis à l'obligation de laisser une bande enherbée non fertilisée en bordure de cours d'eau, et le « petit producteur », non tenu de respecter cette règle de bande enherbée... En outre, la réglementation européenne suggère de privilégier le maintien d'un couvert végétal sur les secteurs soumis à érosion mais n'en fait pas une obligation...

### **2.2) Thématique « Activités industrielles »**

Monsieur CHAPGIER fait remarquer que beaucoup d'industries hors ICPE constituent d'importants générateurs de pollution. Il souligne l'intérêt de généraliser un « défi toxique » à l'échelle du SAGE.

La plupart des participants soulignent également le manque d'implication de la profession industrielle, jusqu'à maintenant, dans le SAGE. Il est cité l'exemple du bassin de la Bourbre, où le SAGE a été déclencheur de la création d'une association d'industriels et de l'embauche d'une personne à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Isère.

Monsieur CHAPGIER indique que le Grand Lyon, dans le cadre de son nouveau règlement d'assainissement, se donne des moyens supplémentaires pour contrôler les rejets industriels raccordés.

### **2.3) Thématique « Extractions de granulats »**

Monsieur CHARRIE-THOLLOT précise que depuis 15 ans, aucune nouvelle carrière en roche massive ne s'est ouverte en Rhône-Alpes malgré les tentatives de la profession. Le recyclage est quant à lui en très forte augmentation du fait du renchérissement du matériau alluvionnaire. Les objectifs prévus par le Schéma Départemental des Carrières dans ce domaine sont pulvérisés. Le recyclage concerne des utilisations peu nobles alors que les matériaux alluvionnaires correspondent à des usages de plus en plus nobles.

Si aujourd'hui, l'Est Lyonnais assure presque 60% de la production du département en matériaux alluvionnaires, cette proportion est vouée à une prochaine augmentation. L'épuisement des réserves actuellement exploitées est prévu pour 2008-2009 environ et des demandes d'autorisation d'exploiter sont à prévoir.

### **2.4) Thématique « Urbanisation et infrastructures »**

Monsieur PETIOT fait remarquer qu'il ne faut pas négliger les phénomènes d'urbanisation diffuse tels que le mitage que l'on peut observer dans les balmes viennoises, à l'extrême sud du périmètre du SAGE.

Monsieur BEAUVÉRIE évoque les conséquences négatives de l'imperméabilisation des sols sur la qualité et la quantité des eaux.

Quelques corrections seront apportées à la carte des infrastructures de transport : supprimer le projet de prolongation de l'A432, qui n'existe plus dans la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement), et actualiser le tracé du Boulevard Urbain Sud.

## 2.5) Thématique « Autres risques : décharges, activités de fond de carrière, anciens puits »

Au sujet des activités de fond de carrière, Monsieur BEAUVÉRIE évoque l'importance d'anticiper l'« après-carrière » : le plan de fermeture de l'exploitation doit bien intégrer le plan de réaménagement. Il cite l'exemple de Miribel-Jonage où l'extraction conduit à des réaménagements en zones humides.

## 2.6) Conclusion

Les débats s'orientent vers un dossier d'actualité : l'épandage des fumiers de CIBEVIAL (abattoirs de Corbas).

Monsieur GARIN explique que la Chambre d'Agriculture s'est prononcée pour une valorisation des fumiers par compostage. Le problème est de trouver un site de compostage. Il se demande si ce site pourrait être admis en fond de carrière (il y en a de nombreux à proximité de CIBEVIAL, limitant ainsi les inconvénients liés au transport de fumier), en prenant toutes les précautions d'étanchéification et de récupération des jus.

Monsieur CHARRIE-THOLLOT estime que techniquement parlant, tout est envisageable dans un fond de carrière.

Monsieur CHAPGIER considère qu'il est peu judicieux d'installer un tel site au plus près de la nappe. Son installation sur une moraine glaciaire, la plus proche possible de Corbas, serait plus adaptée.

Monsieur BEAUVÉRIE indique qu'il est essentiel que le compostage se fasse dans des conditions où les nuisances environnementales sont minimisées.

Monsieur VIRLOGET précise que si le compostage sur site intégralement fermé est le plus satisfaisant en termes environnementaux, il est aussi le plus coûteux.

Monsieur GARIN conclut en estimant qu'une solution consensuelle est à trouver impérativement pour ne pas se laisser piéger sur ce dossier.

~~~~~

A propos des synthèses et diagnostics distribués en séance (ou joints en annexe pour les absents) :

MERCI de faire remonter d'éventuelles remarques supplémentaires à Mme BERSOT
avant le 1^{er} avril 2005

Le diagnostic global sera discuté au cours de la réunion du Bureau de la CLE (14 avril).

Prochaine échéance :

La date de la prochaine Commission thématique sera communiquée ultérieurement, après discussion avec les prestataires du projet d'accompagnement des scénarios (juin 2005)

Le site Internet du SAGE de l'Est Lyonnais, pour retrouver les compte-rendus et l'échéancier des réunions, le carnet d'adresses, etc. :

**www.rhone.fr
rubrique : Développement local / L'environnement / SAGE Est Lyonnais**

ANNEXES :

Liste d'émargement

Annexe 1 : décret du 7 février 2005 relatif à la prévention de l'érosion

Pour les personnes absentes lors de la réunion :

Annexe 2 : fiches de diagnostics thématiques